

Mail reçu le 20/09/2022 à 18h28

Bonjour Messieurs.

Je viens vous faire connaître mon avis favorable à l'opération visée en objet. Celle ci au vu du dossier préalable ne présente aucun danger pour la faune ni pour la flore. Pour un coût maîtrisé il permet la préservation du trait de cote.

Bien à vous.

Jean-Claude Reuzeau.